

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### #Chiffre

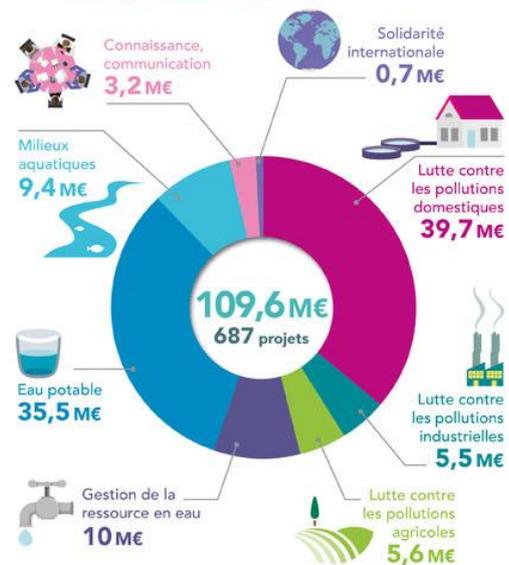
Lyon, 26 avril 2021

## Le chiffre : 109,6 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse pour les projets en faveur de l'eau [Focus : la réduction des pollutions industrielles]

Au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2021, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **687 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Rhône-Méditerranée et Corse. Parmi ces projets, 45 concernent la réduction des pollutions d'origine industrielle ce qui augure d'une reprise des investissements environnementaux dans ce domaine, après une année 2020 marquée par un ralentissement lié à la crise sanitaire.

### Les chiffres clés au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

- **Près de 69 % des aides (75,2 M€) sont attribués aux opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable, portées par les collectivités, avec :**
  - **39,7 M€ pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 26,2 M€ pour améliorer la collecte des eaux usées, notamment par temps de pluie (14,9 M€, dont 3,5 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer), et 13,5 M€ pour les traiter, dont 6,5 M€ consacrés à la valorisation des boues en biogaz sur les stations d'épuration « Eau Vitale » à Dijon et « La Pioline » à Aix-en-Provence,
  - **35,5 M€ octroyés à l'eau potable**, essentiellement pour réhabiliter ou renouveler les infrastructures, réseaux en particulier (33 M€, dont 6,1 M€ pour les communes en zone de revitalisation rurale).
- **9,1 % des aides (10 M€) sont consacrés à la gestion quantitative**, dont 7 M€ pour économiser l'eau en réparant les fuites des réseaux d'eau potable (6,4 M€) et 2,2 M€ pour réduire les prélèvements dans des ressources déficitaires en y substituant des prélèvements dans des ressources moins tendues.
- **8,6 % des aides (9,4 M€) bénéficient à la renaturation des**



5,5 M€ investis par l'agence de l'eau au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 pour 45 projets dans le bassin Rhône-Méditerranée.



**milieux aquatiques**, avec 3,9 M€ pour améliorer la morphologie et la continuité des cours d'eau, 2,5 M€ pour restaurer des zones humides et 2,2 M€ pour l'animation territoriale.

- **5,1 % (5,6 M€) et 5 % (5,5 M€) des aides** vont à la réduction respectivement des pollutions agricoles et des pollutions industrielles.



## 32,4 M€

C'est le montant d'aides attribuées au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 **au titre du plan relance pour 33 opérations représentant 74,1 M€ de travaux** dans les domaines de l'eau potable et l'assainissement mais également en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité.

Dans le cadre du plan France Relance, les agences de l'eau ont été destinataires d'une enveloppe nationale de 260 millions d'euros pour mobiliser les territoires. L'enjeu est que la dynamique des travaux et projets nécessaires pour l'eau potable, l'assainissement et la biodiversité reprenne à plein. L'agence Rhône Méditerranée Corse perçoit une dotation financière de 65 millions d'euros, qui vient s'ajouter aux recettes qu'elle perçoit par les redevances. Sur ce total, 63 millions sont destinés à l'eau potable et à l'assainissement, et le reste aux milieux et à la biodiversité.

### Des projets remarquables au 1<sup>er</sup> trimestre 2021

- **Pour réduire les rejets de pollution domestique**

#### **RHÔNE** Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer grâce à des espaces verts

Dans le cadre du projet de requalification urbaine autour de la rue du 8-mai-1945 à Villeurbanne, la **Métropole de Lyon** va déconnecter du réseau d'assainissement de la ville, les eaux pluviales issues des espaces publics du futur aménagement, soit 3 hectares environ. Les eaux de pluie et de ruissellement seront alors dirigées vers les nouveaux espaces verts conçus pour l'infiltration, et dont la surface sera portée de 520 m<sup>2</sup> actuellement, à 6 680 m<sup>2</sup>. Pour la création des ouvrages de rétention-infiltration, la Métropole de Lyon reçoit **une subvention de l'agence de l'eau de 613 977 €** dont 175 422 € au titre de l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 » (majoration des aides classiques de 20%).

#### **JURA** Améliorer la qualité des eaux de la Bienne dans le secteur de Saint Claude

La **commune de Saint Claude**, qui assure la collecte et le traitement des eaux usées pour environ 10 000 habitants, va mettre en conformité ses réseaux d'assainissement. Ceux-ci sont à l'origine de nombreuses mortalités piscicoles dans la Bienne, notamment par déversements d'eaux usées non traitées lors des épisodes pluvieux. A l'issue d'une étude diagnostic, qui a évalué une perte d'environ 50% de la charge polluante annuelle, avant traitement dans la station d'épuration, la commune engage un programme d'amélioration de ses réseaux sur 5 ans. Ces travaux très attendus pour contribuer à la reconquête du bon état de la Bienne sont compliqués du fait du contexte topographique très particulier de la ville de St Claude. Pour 2021, première année de programmation d'un montant de 1,25 M€, la commune reçoit de l'agence de l'eau **une subvention de 625 000 €**.

#### **CORSE** La rénovation des infrastructures d'assainissement à Ajaccio

La **Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien** lance des travaux sur le réseau d'assainissement sur un poste de pompage qui récupère les eaux usées des quartiers ouest d'Ajaccio juste avant leur arrivée à la station d'épuration des Sanguinaires. Le mauvais fonctionnement de cet ouvrage est à l'origine de rejets

d'eaux usées non traitées directement en mer. Les travaux sur cet équipement hydraulique sont financés par **l'agence de l'eau à hauteur de 104 000 euros**.

#### **AUDE** Désimperméabilisation des sols et végétalisation des cours d'écoles de Gruissan

La commune de Gruissan va réaménager les trois cours de ses écoles maternelle et élémentaire, en remplaçant une grande partie du goudron par des revêtements perméables ou des espaces végétalisés. Les travaux visent à améliorer l'environnement et le bien-être des élèves, notamment en créant des espaces ombragés pour atténuer la chaleur estivale, mais également à mieux gérer les eaux de pluie. Celles-ci bénéficieront aux sols et aux plantes par infiltration, au lieu d'être collectées dans le réseau d'assainissement ; seuls les excédents, lors d'événements intenses, seront envoyés vers le réseau pluvial. Ainsi 2 220 m<sup>2</sup> seront désimperméabilisés, végétalisés à 75%, et environ 2 500 m<sup>3</sup> d'eau par an seront récupérés. Des actions pédagogiques et sociales autour du projet sont également prévues. L'agence de l'eau soutient l'opération par **une subvention de 234 823 €,** aide majorée de 20 % par rapport aux aides habituelles, au titre de l'appel à projets « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 ».

#### **HAUTES-ALPES** Amélioration de l'assainissement sur la commune de Veynes

La commune de Veynes va mettre en conformité son système d'assainissement qui dysfonctionne lors des fortes pluies ou quand la nappe est haute, impactant ainsi le petit Buëch, qui reçoit des eaux usées insuffisamment traitées. Une première phase de travaux concerne la restauration des canalisations et la construction d'un bassin d'orage. La réhabilitation de la station d'épuration viendra ultérieurement. **L'aide de l'agence de l'eau s'élève à 914 600 euros** pour cette 1<sup>ère</sup> tranche de travaux, inscrite dans le plan France Relance.

#### **BOUCHES-DU-RHÔNE** Une étude pour désimperméabiliser et végétaliser les cours des collèges publics

Le conseil départemental des Bouches-du-Rhône lance une étude exploratoire du potentiel de végétalisation et de renaturation des cours de 15 collèges sélectionnés. Dans un contexte de changement climatique, l'objectif principal est d'intégrer, à terme, les principes d'infiltration de l'eau dans les sols dans les futurs projets de construction ou de rénovation. L'agence de l'eau apporte une aide de **33 600 euros** dans le cadre de son appel à projets « Rebond eau biodiversité climat ».

- **Pour mieux gérer et économiser la ressource en eau**

#### **SAÔNE-ET-LOIRE** Réduire les fuites des réseaux d'eau potable dans le Brionnais

Le syndicat intercommunal des eaux du Brionnais, qui assure la distribution d'eau potable pour 42 communes (10 500 abonnés) développe, sur ce territoire rural, un réseau de près de 938 kilomètres. Malgré d'importants efforts en termes de travaux et d'équipements de suivi des fuites, la performance du réseau peut encore progresser : le volume de fuites est estimé à 723 921 m<sup>3</sup> par an, pour un rendement de 78 %. Dans le cadre du contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales en zone de revitalisation rurale, le syndicat renouvelle 5,7 kilomètres de conduites, parmi les plus vieilles et situées sur les communes de Dompierre-les-Ormes et Trivy. Pour ces travaux d'un montant de près d'un million d'euros, inscrits dans le plan France Relance, l'agence de l'eau octroie au syndicat **une subvention de 648 200 €**.

#### **TERRITOIRE-DE-BELFORT** Economiser l'eau au golf de Rougemont-le-Château

Le golf de Rougemont-le Château, dont le parcours de 18 trous couvre une surface de 31 hectares, va entièrement rénover son dispositif d'arrosage, obsolète et fuyard. Il va installer un système plus performant : l'implantation des arroseurs sera optimisée, et un pilotage centralisé relié à une station agrométéorologique, permettra, non seulement un arrosage différencié suivant l'usage des surfaces, mais également d'ajuster les programmes d'irrigation en fonction de la météo. Une baisse de 25 à 30 % de la consommation en eau du golf est attendue. Les prélèvements en eau d'arrosage s'effectuant dans les étangs du site et dans une nappe d'eau souterraine, l'économie réalisée, de l'ordre de 11 000 m<sup>3</sup> par an, soulagera le bassin de la rivière Saint-Nicolas. L'agence de l'eau attribue au golf **une subvention de 79 413 €,** au titre de l'appel à projets « Rebond eau, biodiversité, climat 2020-2021 ».

#### **CORSE** La rénovation des infrastructures d'alimentation en eau potable de la presqu'île de Palombaggia

La commune de Porto Vecchio, dans l'extrême sud de la Corse, souffre de pénurie d'eau chronique. Sa population varie de 11 500 habitants l'hiver, à plus de 60 000 l'été. La presqu'île de Palombaggia se caractérise par un tourisme de standing, et une grande partie de l'eau utilisée l'été est destinée à l'arrosage, qui consomme environ 35% de l'eau potable produite à la station de potabilisation de Nota.

Des travaux sur les canalisations d'eau potable en mauvais état et fuyardes permettront d'économiser environ 11 000 m<sup>3</sup> d'eau par an dans cette zone particulièrement déficitaire de la Corse et de fiabiliser un réseau susceptible de subir des casses fréquentes. Ils ne constituent qu'une partie des travaux importants que la commune devra engager afin de fiabiliser l'alimentation en eau potable. **L'agence de l'eau apporte une aide de 686 000 euros** à la commune, qui sera complétée par une subvention de la collectivité de Corse.

#### **GARD** Renforcement et sécurisation de l'alimentation en eau potable de Nîmes Nord-Ouest

**La communauté d'agglomération Nîmes Métropole** va remplacer la station de surpression « ZUP-Kennedy », vétuste, vulnérable aux inondations, et devenue insuffisante pour alimenter convenablement les 50 000 habitants des quartiers nord-ouest de Nîmes et des villages environnants, ainsi que des établissements hospitaliers. Le renforcement et la sécurisation de l'approvisionnement de ce secteur nécessitent d'importants travaux : création d'une nouvelle station de pompage avenue du Maréchal Juin, dotée d'une bache de reprise enterrée de 5 000 m<sup>3</sup>, pose de trois grosses canalisations d'alimentation de la station à partir de trois points différents du réseau de l'agglomération et de deux longues conduites de refoulement jusqu'à la station « ZUP-Kennedy », dont seule la chambre des vannes sera réhabilitée, et enfin création d'une nouvelle station de surpression pour alimenter le quartier de Valdegour. Pour ce projet de 12,9 M€, l'agence de l'eau octroie **une aide de 9,45 M€**, dans le cadre du plan « France Relance ».

#### **HERAULT** Etudier les relations entre la nappe des sables astiens et la nappe alluviale de l'Hérault

**Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA)** engage une nouvelle étude sur la nappe des sables astiens, ressource en eau essentielle et de qualité pour le secteur côtier du département de l'Hérault. Cette étude vise à mieux connaître les relations hydrauliques entre cette nappe et celle de l'Hérault, en particulier au niveau de leur zone de contact supposée, située à l'intersection des communes de Saint-Thibéry, Florensac et Bessan. Prévue sur 20 mois (de janvier 2021 à août 2022), et inscrite à la fois dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de la nappe astienne et celui du fleuve Hérault, cette opération devrait permettre d'affiner les bilans hydrologiques actuels et futurs des deux ressources en eau, d'évaluer l'impact des modalités de gestion actuelles, et d'optimiser l'exploitation des ressources en cohérence avec les objectifs des PGRE. Le syndicat reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 92 500 €**.

- **Pour restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau**

#### **AIN** Nouvelle étape dans la restauration du marais de Vaux au cœur du plateau d'Hauteville

**Le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels**, gestionnaire du marais de Vaux dans la montagne du Bugey, poursuit la restauration de cette zone humide remarquable de 132 hectares (la deuxième plus grande du département de l'Ain). Menacé par une baisse de la nappe qui engendre une minéralisation de la tourbe (baisse provoquée par les nombreux fossés de drainage et la rectification du cours du ruisseau des Vuires qui la traverse), et par l'envahissement par les broussailles et les plantes invasives, le marais de Vaux fait l'objet d'un ambitieux programme de travaux de restauration. La 1<sup>ère</sup> phase (2018-2020) a permis de défricher, combler une quarantaine de fossés et reméandrer le ruisseau des Vuires sur 1,6 km. Sur les trois prochaines années (2021-2023), le Conservatoire prévoit de pérenniser les travaux déjà effectués par l'entretien sur le long terme des milieux restaurés (maîtrise des ligneux et des plantes exotiques invasives notamment), en s'appuyant notamment sur la réalisation de bilans écologiques post-travaux. Il poursuivra également la restauration hydro-morphologique du marais et d'une autre zone humide en amont immédiat, le « pré d'Amus et Cloisel ». Pour ces opérations, le Conservatoire reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 1 M€**, dont 0,3 M€ au titre du plan gouvernemental France Relance.

#### **HAUTE-SAVOIE** Poursuite de la renaturation du Foron du Chablais Genevois sur les communes de Puplinge (Suisse), Ambilly et Ville-la-Grand (France)

**Le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A)** poursuit, avec l'État de Genève, la renaturation du cours d'eau franco-suisse, le Foron du Chablais Genevois. Il avait été fortement recalibré et

rectifié dans les années 1970 et ses fonctionnalités écologiques s'étaient appauvries et l'érosion aggravée, jusqu'à entraîner une réduction et une altération des zones humides annexes et des ripisylves. Après une première tranche de travaux sur le tronçon aval en 2018 et 2019, les deux collectivités engagent la renaturation du dernier secteur, entre les moulins de Gaud et le collège Saint-François à Ville-la-Grand, soit un linéaire de 1,5 kilomètre. Il s'agit de redonner de l'espace au cours d'eau, de modifier son tracé pour retrouver les méandres historiques, de stabiliser ses berges en replantant de la végétation et de rouvrir des bras morts et chenaux de crue. L'agence de l'eau alloue, pour la part du projet à la charge du SM3A, **une subvention de 616 800 €**.

#### **CÔTE D'OR** Renaturer le bief de Nacey à Flammerans, avant sa confluence avec la Saône

L'**Établissement Public Territorial du bassin Saône-Doubs** entreprend la restauration du bief de Nacey (ou bief de la Vigne) sur environ 1,5 kilomètre, dans sa partie aval jusqu'à sa confluence avec la Saône. Les travaux comprennent le remodelage des berges, où une végétation rivulaire aujourd'hui totalement disparue sera réimplantée, la création d'un lit d'étiage d'une largeur de 1 à 2,5 mètres, avec diversification des habitats pour la faune aquatique, et la création sur ce secteur agricole de deux abreuvoirs en pente douce pour éviter la dégradation des berges par les troupeaux. Cette opération, inscrite à l'avenant du contrat de rivière Saône signé en novembre 2020, reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 112 017 €**.

#### **AUDE** Restauration de l'espace de mobilité de la Berre à Portel-des-Corbières

Le **Syndicat du bassin de la Berre et du Rieu**, doté de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), va restaurer les espaces de mobilité et les fonctionnalités naturelles de la Berre. Il s'agit, notamment, de prévenir l'incision de la rivière en favorisant la mobilisation des stocks de sédiments, et d'optimiser les zones d'expansion de crue. Après les études et la maîtrise foncière des secteurs sensibles en bordure de Berre, le syndicat entreprend de remodeler le lit de la rivière sur les trois premiers sites identifiés comme stratégiques : « Vignes d'Abal », « Les Graves » et « Terrouge » sur la commune de Portel-des-Corbières. Pour ces travaux, qui concernent un linéaire de 1,1 kilomètre de cours d'eau, l'agence de l'eau attribue **une aide de 95 920 €**.

#### **VAR** La reconnexion hydraulique entre la mer et la lagune de l'étang de l'Anglais sur le site du Vieux Salins d'Hyères

La **Métropole Toulon-Provence-Méditerranée** engage des travaux pour reconnecter au milieu marin la lagune de l'étang de l'Anglais, située sur le site des Vieux Salins d'Hyères, dont elle assure la gestion.

Dans le cadre de l'activité salinière menée dans les années 1980 - 1990, le site avait été aménagé et endigué, supprimant ainsi la connexion naturelle de la mer avec les Vieux Salins.

Afin de restaurer la lagune de l'étang de l'Anglais en la reconnectant à la mer, une première phase de travaux a été réalisée par le Conservatoire du Littoral en octobre 2019, avec l'enlèvement de 340 m d'enrochements. Pour achever cette reconnexion, la Métropole va bénéficier **d'une aide de l'agence 58 900 euros** pour supprimer encore 275 m de roches.

Ces travaux vont permettre de retrouver un équilibre eaux douces/eaux salées et amélioreront ainsi l'état écologique des zones humides littorales. Les interactions terre-mer participent également aux fonctions de frayères et de nurserie au sein des bassins, qui profiteront à l'ensemble des poissons de la rade d'Hyères.

- **Pour lutter contre les pollutions industrielles**

#### **HAUTE-SAVOIE** Réduction des pollutions toxiques dispersées : l'opération collective « Arve Pure 2022 »

Dans le cadre de l'opération collective « Arve Pure 2022 », la réduction des pollutions toxiques dispersées des entreprises situées dans le bassin de l'Arve constitue le principal enjeu. Ce trimestre, huit industriels du décolletage ont contribué à réduire la pollution de la rivière, en installant des dispositifs de filtration des huiles, de rétention des poussières et copeaux de métaux, de remplacement des solvants pour le dégraissage des pièces ou des équipements pour réduire les pollutions accidentelles. Pour ces projets, **l'aide globale de l'agence de l'eau s'élève à 358 000 €**.

#### **REGION AURA (01, 26, 38, 69, 73)** Des entreprises de peinture respectueuses de l'environnement : l'opération « O'Niveau »

Suite à l'appel à initiatives lancé par l'agence de l'eau pour la réduction des pollutions toxiques dispersées, la Fédération du Bâtiment d'Auvergne-Rhône-Alpes a engagé une opération auprès des entreprises de peinture et artisans. Baptisée « O'Niveau », elle vise à réduire les rejets de peinture dans les réseaux d'assainissement. Les professionnels sont incités, grâce à une subvention de l'agence de l'eau de 60%, à s'équiper d'une station de nettoyage de leurs outils (rouleaux, brosses, pinceaux), qui fonctionne en circuit fermé. Les déchets de peinture sont alors récupérés et envoyés pour traitement dans les déchetteries spécialisées. Huit entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes ont bénéficié ce trimestre de **l'aide de l'agence de l'eau, soit au total 28 886 €**.

#### **JURA Réduire la pollution chimique rejetée dans l'étang de l'Aillon et dans la Saône à Tavaux**

**La société INOVYN France**, fabricant de produits chimiques à Tavaux et qui accueille également sur son site des activités des sociétés SOLVAY Opérations France et SOLVIN France, va rendre étanches les bassins de décantation qui reçoivent les eaux de procédés partiellement prétraitées (700 m<sup>3</sup>/h). Le lessivage des matières décantées dans ces bassins, non étanches par conception, et qui s'étendent sur 40 hectares, génère en effet des rejets d'eaux chargées en micropolluants dans la nappe sous-jacente, et dans le contre fossé qui mène à l'étang de l'Aillon puis à la Saône. Ces rejets, estimés à 1 720 kg par an, représentent 40% des rejets de l'ensemble de la plateforme chimique. En complément des travaux d'étanchéification des bassins, le traitement actuel des eaux de nappe polluées et captées par des puits plus en aval sera amélioré. Les résultats attendus à l'issue de ces travaux d'envergure, prévus en 4 phases, ce sont des réductions de 97 % des rejets actuels de substances organochlorées et 99 % des substances dangereuses prioritaires. Pour la 1<sup>ère</sup> phase des travaux, l'agence de l'eau attribue à la société INOVYN, **une subvention de 3,4 M€** sur un montant de travaux de 8,4 M€ HT.

#### **HERAULT Mise aux normes des rejets du centre technique municipal de Balaruc-les-Bains**

**La commune de Balaruc-les-Bains** entreprend différentes actions pour réduire les rejets de pollution toxiques issus de son centre technique municipal au réseau d'eaux usées de la commune et dans le milieu naturel. Elle couvre l'aire de lavage des véhicules de service et engins de la commune (tractopelles, bus, balayeuses), déconnecte ainsi du réseau d'eaux usées les rejets d'eaux de pluie souillées, et installe un séparateur-débourbeur à hydrocarbures. Elle fait l'acquisition d'une machine permettant le nettoyage en circuit fermé des outils de peinture et supprime ainsi le rejet à l'évier des résidus de peinture et solvants. Enfin, elle installe une armoire et des bacs de rétention pour réduire le risque de pollutions accidentelles à partir de sa zone de stockage de produits et déchets dangereux. Pour ces travaux, l'agence de l'eau lui alloue **une subvention de 13 140 €**.

#### **ALPES MARITIMES Traitement de rejets industriels à Biot**

**La société Ashland Specialties France**, qui fabrique à Biot des principes actifs pour l'industrie cosmétique, saisit l'opportunité de son développement pour réduire l'impact de ses rejets et l'empreinte environnementale de ses activités. L'entreprise est raccordée à la station d'épuration des Bouillides à Sophia-Antipolis et ses effluents, chargés en matières organiques partiellement biodégradables, dépassent régulièrement les valeurs de concentrations admises au réseau. Ils contiennent aussi du cuivre. La société a choisi d'installer sur son propre site un système d'évaporation des rejets avec envoi des concentrés en centre spécialisé de traitement. Dans l'avenir, l'objectif est de compléter le système d'évaporation par un dispositif qui permettra de réutiliser tout ou partie des distillats, et ainsi supprimer les rejets de l'industriel au réseau de la collectivité. Pour ces travaux, qui faciliteront le traitement à la station d'épuration de la collectivité dont le rejet rejoint la Brague, **l'agence de l'eau attribue une subvention de 368 661 €**.

#### **HAUTES-ALPES ET VAR Des entreprises de peinture respectueuses de l'environnement : l'opération « O'Niveau »**

Suite à l'appel à initiatives lancé par l'agence de l'eau pour la réduction des pollutions toxiques dispersées, la Fédération du Bâtiment de Provence-Alpes-Côte d'Azur a engagé une opération auprès des entreprises de peinture et artisans. Baptisée « O'Niveau », elle vise à réduire les rejets de peinture dans les réseaux d'assainissement. Les professionnels sont incités, grâce à une subvention de l'agence de l'eau de 60%, à s'équiper d'une station de nettoyage de leurs outils (rouleaux, brosses, pinceaux), qui fonctionne en circuit fermé. Les déchets de peinture sont récupérés et envoyés pour traitement dans les déchetteries spécialisées.

Trois entreprises de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont bénéficié ce trimestre de **l'aide de l'agence de l'eau, soit au total 10 741 €**.

#### FOCUS SUR LA REDUCTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES DANS LE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

La réduction des émissions de micropolluants est une priorité de l'agence de l'eau, qui agit dans le cadre d'opérations collectives avec les PME ou artisans, par territoire ou branche d'activités, ou de manière individuelle, auprès de plus gros industriels.

Les aides attribuées en ce début d'année 2021 pour réduire les pollutions d'origine industrielle augurent d'une reprise des investissements environnementaux dans ce domaine, après une année 2020 marquée par un ralentissement lié à la crise sanitaire.

Au cours de ce 1er trimestre 2021, **45 projets** totalisant **13 M€ de travaux**, reçoivent **5,5 M€ d'aides** de l'agence de l'eau, répartis comme suit :

- **68% des aides (3,7 M€)** vont à la lutte contre les micropolluants, notamment pour une opération d'envergure réalisée par INOVYN France à Tavaux (39), l'un des plus importants sites chimiques de France (3,4 M€ d'aide) ;
- **13% des aides (0,7 M€)** sont octroyés à la réduction des rejets de substances toxiques, essentiellement des pollutions dispersées en provenance de PME ou d'artisans, et dont la résorption est organisée dans le cadre d'opérations collectives :
  - soit par branche d'activités : cas des 17 projets de l'opération « O'NIVEAU », visant à réduire les rejets toxiques des entreprises de peinture du bâtiment, opération sélectionnée grâce à un « appel à initiatives » de l'agence de l'eau en 2019 (61 K€ d'aides),
  - soit à une échelle locale et multisectorielles, dans le cadre de contrats territoriaux plus globaux : cas des 8 projets de l'opération « ARVE PURE » (74), consistant en la réduction à la source des pollutions toxiques provenant d'usines de décolletage ou en des travaux de prévention des pollutions accidentelles (358 K€ d'aides) ;
- **19% des aides (1,1 M€)** sont attribués à la réduction des rejets de polluants non toxiques tels que les matières organiques, les matières en suspension, les nutriments... et qui peuvent avoir un impact sur le milieu naturel. Ce type de travaux bénéficie, dans le cadre de l'appel à projets « Rebond eau, biodiversité, climat 2020-2021 », d'un accompagnement élargi de l'agence : cas de l'amélioration ou de la création de stations d'épuration pour 4 fromageries (892 K€ d'aides).

Le nombre et le montant des aides attribuées par l'agence de l'eau ce trimestre aux établissements industriels sont supérieurs à la moyenne trimestrielle des précédentes années du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention (2019-2024) : 40 opérations et 3,6 M€ d'aides en 2019 - 37 opérations et 2,1 M€ d'aides en 2020.

La réduction des émissions de substances dangereuses reste la priorité de l'agence de l'eau en matière de dépollution des rejets industriels : elle correspond pour ce premier trimestre 2021 à 84 % des opérations financées et à 81 % des montants d'aides attribués.

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)**

*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.*

#### CONTACTS PRESSE

**Agence de l'eau** / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)

/ Stéphanie Bonnamour / 06 60 58 45 45 / [stephanie@plus2sens.com](mailto:stephanie@plus2sens.com)